

Réunion du 23 janvier 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS : Michel DUPUY, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : APPEL D'OFFRES OUVERT : FOURNITURE DE MATERIAUX D'AMENAGEMENT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 POUR LE LOT 1 : PAILLAGE VEGETAL

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 13 septembre 2020 pour une remise des offres le 14 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Paillage végétal
02	Paillage minéral
03	Matériaux de décoration
04	Matériaux de protection

Il s'agit d'un accord-cadre avec un minimum de 12 000 € HT et un maximum de 50 000 € HT.

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : CIC pour un montant estimatif annuel de 10 146,60 € HT
- Lot 2 : EGEA pour un montant estimatif annuel de 15 750,00 € HT
- Lot 3 : EGEA pour un montant estimatif annuel de 2 439,20 € HT
- Lot 4 : CIC pour un montant estimatif annuel de 2 918,66 € HT

Le marché notifié le 26 janvier 2021, a été attribué à l'entreprise **SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale** (33750 BEYCHAC ET CAILLAU) pour un montant de 10 146,60 € HT, dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum de 12 000 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT.

Le marché a fait l'objet d'un précédent avenant qui visait à accepter la nouvelle offre de prix des plaquettes de bois 10 /40.

L'entreprise CIC fait savoir que depuis la fin de l'été celle-ci subit une forte augmentation de tous les connexes du bois. Cette tension est essentiellement liée à la crise énergétique mais également au fait que la demande en plaquette destinée à la production de pellets a explosé depuis cet été, tout comme la biomasse destinée à la production d'énergie cet hiver.

Les plaquettes de résineux destinées au Coponature sont directement impactées par cette inflation.

Pour ces raisons-là, la société CIC nous a communiqué un nouveau BPU contenant ses nouveaux tarifs. Le prix passe de 39,50 à 47,50 € par m3.

L'objet du présent avenant n° 2 vise à accepter la nouvelle proposition de la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 1.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,

Mme

Patrice LAURENT

